

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2008

1/ PRIX DE VENTE DU CHEMIN RURAL N°3

Vente au prix d'un euro symbolique la partie du chemin rural n°3 dit « Ancienne Route de Balleroy à Caen » sur une longueur de 60,60 m (121,20 m par 2 – ce chemin étant en mitoyenneté avec la commune de Saint-Manvieu-Norrey) d'une surface de 332 m² faisant l'objet de l'aliénation à l'entreprise Pétrole et Synthèse au prix d'un euro symbolique.

2/ CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES

Emission de quinze bons d'achat d'une valeur faciale de quinze euros pour le concours des maisons illuminées.

3/ RENOUVELLEMENT SOUS-LOCATION SYNDICAT ASSAINISSEMENT DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE- PUTOT-EN-BESSIN

Renouvellement de la convention de sous-location des bureaux, sis 9 rue de Secqueville, avec le syndicat d'assainissement de Bretteville l'Orgueilleuse et Putot-en-Bessin pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2009 et de fixer, compte tenu du tarif appliqué pour le loyer de la commune, un loyer mensuel toutes taxes comprises à la somme de 420 € non révisable.

4/ RENOUVELLEMENT SOUS-LOCATION SYNDICAT EAU POTABLE DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Renouvellement de la convention de sous-location des bureaux sis 9 rue de Secqueville avec le syndicat d'eau potable de Bretteville l'Orgueilleuse pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2009 et de fixer le loyer mensuel toutes taxes comprises à la somme de 196 € non révisable.

5/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS

Décision de remboursement des frais liés aux déplacements et à l'hébergement des élus dans le cadre de missions aux frais réels, sur pièces.

6/ LOGI PAYS – GARANTIE D'EMPRUNTS

L'étude de ce point est reportée au prochain conseil municipal.

7/ QUESTIONS DIVERSES

7-1 SUBVENTION TELETHON

Vote d'une subvention d'un montant de 150 €.

7-2 ADHESION BRIGADE VERTE

Engagement de la commune à utiliser les services de cette équipe pour l'année 2009, sur la base d'une participation annuelle facturée à concurrence de 1800 € et de l'autoriser à signer la convention de prestation de surveillance et de prévention qui résultera de cette décision.

INFORMATIONS

A/ Lecture d'une lettre rédigée par le maire et adressée à Madame Le Corre, directrice de l'école élémentaire suite à la réflexion d'instituteurs sur les qualités sonores de l'espace de vie

B/ lecture d'une lettre de remerciement adressée au conseil municipal par les enfants de CM2 pour leur séjour à Montignac.